

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2027 :

Approbation de la convention de partenariat avec l'association FEE MAZINE

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

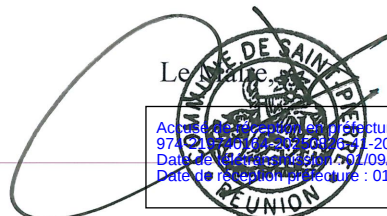
ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Accusé de réception et signature
974 01 96 96 96 - 2027-DE
Date de réception en mairie : 01/09/2025
Date de réception en préfecture : 01/09/2025

David LORION

Affaire n°41/2027 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association FEE MAZINE.

Culture / Animation et Patrimoine - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire informe l'Assemblée que l'association FEE MAZINE organise **le samedi 27 septembre 2025** la 10^{ème} édition de «MIZIK O'MARMAY » - Festival de musique en direction des enfants (0 à 12 ans) du quartier de la Ravine Blanche.

Cet événement permettra aux enfants et familles de se retrouver, l'accès à la culture, de rompre l'isolement et favoriser la cohésion sociale.

Pour rappel, la Collectivité a approuvé, lors du Conseil Municipal du 20 juin 2025 (Affaire n°40/1952), l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'association FEE MAZINE afin de soutenir ce festival de musique. Il convient désormais de formaliser cette décision par la signature d'une convention.

CONSIDÉRANT :

- L'importance du tissu associatif s'inscrivant dans la politique artistique, de l'animation et des loisirs dans un contexte économique fragile ;
- La demande d'aide financière présentée par l'association au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;
- Le souhait de la Commune de Saint-Pierre d'apporter son soutien à la mise en œuvre de ladite action qui concoure à l'intérêt public.

Le financement de cette action à hauteur de **9 000 €** sera imputé sur la ligne budgétaire 2025 des affaires culturelles : Subventions aux associations – Imputation : 0286574825 Culture : **RE25000037**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la convention de partenariat à conclure entre la Commune de Saint-Pierre et l'association FEE MAZINE ;**
- **DE L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes les documents afférents à cette subvention et à la convention.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION